



OCTOBRE 2011
Lancement national de la 13^{ème} édition
« Fais-nous rêver 2011/2012 »
*Un outil pour vous aider à développer vos actions
sociales et éducatives par le sport !*



Convaincue de l'importance du rôle social et éducatif du sport, l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) soutient et accompagne, depuis 1996, les actions locales qui défendent ces valeurs.

Depuis 14 ans, l'Agence pour l'Éducation par le Sport a repéré 5 500 projets et en a valorisé 800 grâce au dispositif « Fais-nous rêver », dispositif visant à soutenir et promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales prenant appui sur la pratique sportive. En lançant cette nouvelle édition dès octobre 2011, l'APELS a pour ambition de mettre en lumière vos initiatives en proposant *une nouvelle formule du dispositif « Fais-nous rêver » avec plus de proximité dans les territoires, d'accompagnement, tout en s'adaptant à vos besoins.*

Comment candidater au dispositif « Fais-nous rêver » ?

Dès octobre 2011, rejoignez notre mouvement et tentez l'aventure « Fais-nous rêver » en vous inscrivant en ligne sur www.apels.org

A partir du 17 Octobre 2011 : pour participer, connectez-vous sur notre site internet www.apels.org, rubrique « Fais-nous rêver ». Vous aurez ainsi accès à toutes les informations utiles pour participer à cette opération et pourrez d'ores et déjà compléter votre dossier de candidature en ligne.

Qui peut candidater ?

- ⇒ L'opération « Fais-nous rêver » s'adresse à toutes les **structures associatives** domiciliées en France Métropolitaine et en Guyane (hors collectivités), œuvrant dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport (associations, clubs sportifs, établissements scolaires, missions locales, centres sociaux, MJC, établissements spécialisés type PJJ, etc...).

Quels sont les critères de sélection ?

- ⇒ La pratique physique et sportive doit faire partie intégrante de l'action présentée.
- ⇒ La ou les actions doivent être reconduites ou déjà en cours de réalisation.
- ⇒ Les actions doivent s'inscrire sur le moyen et/ou long terme. Elles peuvent s'appuyer sur un événement ponctuel si l'action présente une continuité éducative.

Quels sont les prix proposés aux Lauréats ?

- ⇒ Etre lauréat de l'opération « Fais-nous rêver » vous apporte :
 - Une **valorisation médiatique** et une **mise en réseau** avec les acteurs de l'éducation par le sport (institutions, collectivités, partenaires privés, fédérations, experts associatifs, universités...),
 - Une **reconnaissance** et une **mise en valeur** à travers le **titre de Lauréat « Fais-nous rêver »**, gage de qualité et d'utilité sociale,
 - Une **dotation d'aide** au développement de 1 500 € en moyenne apportée par les différents partenaires du dispositif « Fais-nous rêver »,
 - La possibilité, selon les partenariats régionaux de l'APELS, de participer l'année suivante aux **programmes d'évaluation et d'accompagnement** des projets associatifs.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ?

Un numéro spécial est à votre disposition pour obtenir davantage de renseignements : **0 825 07 05 05** (0,15 €/mn).
Pour obtenir des informations, vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : aapsecretariat@apels.org
Ou vous inscrire sur notre espace collaboratif www.apels.org rubrique « membres ».

L'Agence pour l'Éducation par le Sport est une association nationale loi 1901.

Elle contribue à **favoriser l'éducation et le développement des personnes par le biais du sport**, en lien étroit avec l'État, les collectivités, le secteur associatif et leurs partenaires privés.

Partenaires officiels



Partenaires régionaux



Partenaire média

